

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2026 / 0346

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.35
Réf : JMC/OB/BA.2026.41

Objet : Convention de mise à disposition à titre onéreux du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Moto Club Motors Events pour l'organisation du week-end Racing Cup GP Racer du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2026_04_05 du conseil de communauté du 24 juin 2026 relative aux tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Moto Club Motors Events d'organiser le week-end Racing Cup GP Racer du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2026 sur le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Moto Club Motors Events est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'opportunité d'organiser cet événement pour la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Moto Club Motors Events représentée par son président, M. Marc MOTHRE et dont le siège social est situé 3 rue des Écoles - 91310 Linas, en vue de l'organisation du Week-End Racing Cup GP Racer, durant les journées et aux horaires suivants :

- vendredi 25 septembre 2026 de 9h à 13h et de 14h à 19h (entraînements),
- samedi 26 septembre 2026 de 8h30 à 13h et de 14h à 19h30,
- dimanche 27 septembre 2026 de 8h30 à 13h et de 14h à 19h30.

ARTICLE 2 :

Le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera mis à disposition de l'organisateur, l'association Moto Club Motors Events, du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2026.

En contrepartie des infrastructures mises à la disposition par la Communauté Alès Agglomération, l'organisateur payera un prix HT de 32 608,50 € HT (trente-deux mille six cent huit euros et cinquante centimes hors taxes) soit 39 130,20 € TTC (trente-neuf mille cent trente euros et vingt centimes toutes taxes comprises) comprenant :

- la location en exclusivité de la piste vitesse pour 1 journée le vendredi pour la somme HT de 4 050 € (quatre mille cinquante euros hors taxes),
- la location en exclusivité de la piste vitesse pour 1 journée le samedi pour la somme HT de 5 290 € (cinq mille deux cent quatre-vingt-dix euros hors taxes),
- la location en exclusivité de la piste vitesse pour 1 journée le dimanche pour la somme HT de 5 690,50 € (cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes hors taxes),
- la prestation de nettoyage de piste pour 3 journées pour la somme HT de 369 € (trois cent soixante-neuf euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes pour 3 journées pour la somme HT de 3 405 € (trois mille quatre cent cinq euros hors taxes),
- La mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes pour 2 heures pour la somme HT de 158 € (cent cinquante-huit euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 médecins urgentistes pour 3 journées pour la somme de 3 282 € (trois mille deux cent quatre-vingt-deux euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 médecins urgentistes pour 2 heures pour la somme de 438 € (quatre cent trente-huit euros hors taxes),
- le contrôle nocturne 2 nuits du jeudi au samedi pour la somme HT de 732 € (sept cent trente-deux euros hors taxes),
- le contrôle nocturne 1 nuit du samedi au dimanche pour la somme HT de 420 € (quatre cent-vingt euros hors taxes),
- la mise à disposition d'un véhicule de ramasse pour compétition pour 2 journées pour la somme HT de 700 € (sept cents euros hors taxes),
- le pack compétition pour 3 journées pour la somme HT de 1 500 € (mille cinq cents euros hors taxes),
- la location de 15 boxes pour 1 journée pour la somme HT de 540 € (cinq cent quarante euros hors taxes),
- la location de 5 boxes pour 1 journée pour la somme HT de 180 € (cent quatre-vingt euros hors taxes),
- la location de 15 boxes pour 2 journées en week-end pour la somme HT de 1 800 € (mille huit cents euros hors taxes),
- la location de 5 boxes pour 2 journées en week-end pour la somme HT de 600 € (six cents euros hors taxes),
- la location en exclusivité du 2^{ème} étage de la tour de contrôle pour 3 journées pour la somme HT de 732 € (sept cent trente-deux euros hors taxes),
- la location du bâtiment Ingenium comprenant le centre de développement, le bureau ingénieur et la salle Shoya en configuration repas pour 3 journées pour la somme HT de 1 542 € (mille cinq cent quarante-deux euros hors taxes),
- le forfait nettoyage des locaux pour la manifestation pour la somme HT de 1 180 € (mille cent quatre-vingts euros hors taxes).

Le règlement du prix sera exigible 15 jours avant la manifestation, soit le mercredi 9 septembre 2026.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 AOUT 2026

Le président
Christophe RIVENQ

